



Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle

Marie-Julie Desrochers, Secrétaire générale, mjdesrochers@cdc-ccd.org
ficdc.org

Chapeau

La Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC) est la voix des professionnels de la culture à travers le monde. La FICDC coordonne les efforts de la société civile en vue de la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. La fédération a déjà participé à l'élaboration d'une première intervention collaborative sous la campagne #Culture2030Goal. Dans cette soumission individuelle, la fédération souhaite attirer spécifiquement l'attention sur l'importance d'inclure la perspective de la diversité des expressions culturelles dans les objectifs de développement durables (ODDs).

La FICDC :

- Souligne le rôle fondamental de la culture dans son expression diverse, en tant que vectrice du tissu social, terreau fertile de valeurs et moteur transversal de développement économique et social.
- Souligne qu'il ne peut y avoir de véritable développement durable sans une réelle protection et promotion de la diversité culturelle et de la diversité linguistique.
- Demande une reconnaissance explicite de la culture dans l'Agenda du Pacte pour l'avenir et l'identification d'actions mondiales et localisées visant spécifiquement la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Chapitre I. Développement durable et financement du développement

La FICDC considère que le pacte pour l'avenir devrait :

- Reconnaître la culture comme la 4^e dimension du développement durable, en tant que déterminant clé et un but en lui-même, promouvant l'importance de la diversité des expressions culturelles.
- Encourager les initiatives de collaboration nord-sud utilisant la culture comme moteur pour l'atteinte des ODDs, et encourager les échanges et l'éducation interculturelles.
- Promouvoir l'importance de financer la culture sous toutes ses formes, en portant une attention particulière à encourager la diversité des expressions culturelles à travers les structures de financement locales et mondiales.

- Souligner le rôle primordial des artistes et de tous les acteurs culturels dans la promotion et l'utilisation de la culture pour atteindre les ODDs.

Chapitre II. Paix et sécurité internationals

La FICDC considère que le pacte pour l'avenir devrait :

- Reconnaître le rôle d'une saine diversité culturelle comme vecteur de paix et de cohésion entre les groupes. En promouvant et célébrant les différences entre les nations, la culture sert de lieu d'échange et d'entente. L'importance de ces espaces d'échanges, autant métaphoriques que physiques (lieux dédiés aux échanges culturelles), doit être mise de l'avant.
- Reconnaître les échanges et l'éducation interculturelles, ainsi que la coopération entre les pays nord-sud comme facteur clé d'une paix mondiale et durable.
- Surveiller proactivement les pratiques contrevenant à la protection de la diversité culturelle et agir activement pour les contrer.

Chapitre III. Science, technologie et innovation et coopération numérique

La FICDC considère que le pacte pour l'avenir devrait :

- Reconnaître l'importance de protéger la diversité des expressions culturelles en ligne. La culture est de plus en plus véhiculée et diffusée via des canaux numériques et dématérialisés. La protection de cette dernière sur ces nouveaux canaux, échappant encore largement aux encadrements gouvernementaux, nous paraît primordiale.
- Souligner l'importance de protéger la diversité culturelle en ligne auprès des différents paliers de gouvernement et dans une perspective mondiale. Le manque de concertation actuel nuit grandement à la diversité des expressions culturelles et linguistiques en ligne, qui se voit menacée. Pourtant, assurer une diversité de voix et d'expressions artistiques est nécessaire pour favoriser un développement durable.
- Dénoncer les pratiques nocives à la diversité des expressions culturelles et au développement durable de la culture dans l'environnement numérique, notamment et sans s'y limiter, par rapport au piratage, à l'encadrement des plateformes de diffusion de contenu, à l'utilisation de l'intelligence artificielle et à la rétribution des artistes en ligne.

Chapitre IV. Jeunesse et générations futures

La FICDC considère que le pacte pour l'avenir devrait :

- Reconnaître l'importance d'intégrer les jeunes et les futures générations dans les actions de concertation afin d'offrir une réelle diversité des expressions culturelles inclusives. Afin de promouvoir une culture réellement diversifiée, il est primordial de s'assurer de la pluralité des voix. Compte tenu du rôle que seront amenées à jouer les prochaines générations dans les années à venir, il nous paraît primordial de les intégrer aux discussions dès maintenant.

- Encourager les initiatives culturelles visant à intégrer les plus jeunes ou à promouvoir leurs voix.

Chapitre V. Transformer la gouvernance mondiale

La FICDC considère que le pacte pour l'avenir devrait :

- Souligner l'importance d'actions concertées et mondiales afin de protéger la diversité des expressions culturelles – ce qui serait possible grâce à la reconnaissance de la culture comme 4^e pilier. Nous sommes préoccupés par le fait que la culture soit encore trop souvent considérée comme un domaine spécifique au sein de l'ONU. En plus de reconnaître l'importance de promouvoir la culture et la diversité culturelle en tant qu'objectifs à part entière, nous pensons qu'il est également nécessaire de l'intégrer de manière plus cohérente dans l'ensemble des activités de l'ONU.
- Intégrer davantage les acteurs culturels dans toute leur diversité dans le processus décisionnel. La culture est portée par et pour les peuples, il nous apparaît primordial que les principaux créateurs de culture soient au centre des réflexions l'entourant.